Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260602-DCM2026_047-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi deux juin deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le mardi 26 mai 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Rémi BLANCHARD, Vanessa MORIN, François NEVEU, Ségolène CLAVERIE, Adjoints, René DAULY, Jérôme CHEVRIER, Didier QUINTIN, conseillers délégués Anne-Cécile BODENES, Christophe BOITARD, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Aurélie MASSON, Solenn MEURO, Élodie MICHEL, Damien POSSEME, Miguel REBOURS, Régis LANCIEN.

Absents excusés : Christelle VARGIU (pouvoir à Laurence MAHE)

Secrétaire de séance : Jérôme CHEVRIER

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19
Absents : 1

DCM2026/047 : GESCIME - LOGICIEL CIMETIERE

Madame Le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition du logiciel GESCIME en février 2021. A l'époque, les photographies des sépultures n'ont pas été intégrées dans le logiciel. C'est ce qui est proposé au Conseil.

Entreprise	Proposition	Montant HT	TVA	Montant TTC
Gescime	Réalisation et intégration des photographies pour 477 concessions	1 934,75 €	386,95 €	**2 321,70 €**

Madame le Maire précise que le montant de cette acquisition est prévu au budget :
- Opération 254 – Mairie
  - Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles
  - Article 2051 : concessions et droits similaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **DECIDE d'accepter le devis de la société GESCIME pour la réalisation et l'intégration des photographies du cimetière pour un montant de 1 934.75 € HT soit 2 321,70 € TTC**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant.**

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260602-DCM2026_047-DE

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ

Le secrétaire de séance :
Jérôme CHEVRIER